



«LA MAIN DANS LA MAIN» : Bureau de dépôt : 5000 NAMUR 1 - Prix : 1 euro - Mensuel n° 216- dec 2003- Ed. resp. : Andrée Defaux - 64, rue Pépin 5000 Namur.

VIVRE OU SURVIVRE ?

A qui profitent les richesses ?



Le monde est en train de faire une marche en arrière. Tous les acquis pour plus d'égalité s'effacent peu à peu. Et cela pour des raisons économiques à l'échelle mondiale. Tant pis si le pauvre n'a pas de travail, ni de logement, ni les ressources financières pour pallier ce qui est fondamental pour vivre et non survivre. De plus en plus de personnes vivent à la rue ici et ailleurs. Mais cela n'émeut pas le politique ni l'opinion publique sauf en hiver quand le gel est là. A travers la presse écrite, la radio et la télévision, on en parlera. Mais qui cela aide-t-il? Que met-on en place pour un mieux-être demain? Où sont les promesses de nos gouvernants ?

Il nous faut dire et redire ce qui ne va pas, que les politiques ne servent que ceux qui ont déjà les moyens, qu'ils prennent le pouvoir de décider ce qui leur semble bon pour chacun. Mais le plus pauvre reste encore et tou-

EDITORIAL

N°216 SOMMAIRE

L • S • T
**LUTTES
 SOLIDARITÉS
 TRAVAIL**

Rue Pépin, 64 • 5000 Namur
 Tél. : 081 / 22 15 12
 Cpte : 001-1237833-92

Bureau de dépôt :
 5000 NAMUR 1

Prix : 1 euro
 Mensuel n° 216
 Décembre 2003

Ed. resp. : Andrée Defaux
 64, rue Pépin 5000 Namur.

- Andenne	2
• Aller de l'avant	
- Namur	3
• Oser le rassemblement	
- Ciney-Marche	4
• Nous sommes des êtres humains	
- Namur	5
• «Comme un cadeau»: Mon père...	
- Nos droits	6
• L'hébergement des enfants	
- La page des enfants	7
• Les rêves sont en nous	
- Calendrier 2004	8



DE ANDENNE

ALLER DE L'AVANT

Comment vivre avec un passé judiciaire... ?

PAYER SES ERREURS

Cela fait quelques temps que j'ai arrêté mes " conneries " mais mon casier judiciaire me poursuit.

Pour trouver un emploi, ce n'est pas évident. Lorsque je conviens, la place m'est refusée car on me demande un certificat de bonnes vie et mœurs... Et vu mon casier judiciaire, on me dit qu'on me rappellera.

Finalement, j'ai trouvé un emploi à mi-temps. J'avais d'abord postulé pour la ville qui m'a envoyé où je travaille actuellement et il m'ont pris parce qu'ils ne trouvaient personne pour le type de travail que je fais. Mais il y a toujours des sous-entendus.

Par exemple, quand il y a un vol, je suis pointé du doigt même quand je ne suis pas là. Moins maintenant, mais auparavant, je me sentais dans l'obligation de prouver que ce n'était pas moi étant donné que tout le monde connaissait mon passé. Tu as beau dire, ton passé te suit tout le temps.

Encore maintenant, je dois fournir des attestations comme quoi j'étais bien au travail, bien régulier... comme un enfant qui va à l'école. Ça rabaisse beaucoup. Chacun fait des bêtises. Je les paie encore. Je considère cela comme un manque de confiance.

AVOIR UNE ETIQUETTE

J'ai toujours cette impression qu'on me guette... Ma réputation me précède partout où je vais. C'est comme s'il y avait des barrières partout, comme si j'avais une étiquette qui me collait à la peau.

Même si les gens ne savent pas, j'ai l'impression qu'ils se doutent. Cela vient peut-être de moi, c'est peut-être moi qui me fait des idées... ? J'observe tout le monde, j'analyse tout... C'est vraiment à un point extrême... !

VIE DE FAMILLE

J'ai été condamné à payer des amendes ; comme je venais de sortir de prison, je n'avais pas d'emploi et je n'ai pas su les assumer. J'ai été mis au contentieux. Récemment, je suis allé voir pour un financement en vue d'acheter un chalet et je n'ai pas pu l'obtenir. Je suis sanctionné à tous niveaux. A la banque, quand j'ai fait la demande de prêt, la dame m'a regardé d'un drôle d'air parce que sur mon compte, j'ai une domiciliation pour amende pénale. Et là, elle a tout de suite compris.

Au niveau de la vie de famille, il y a également des répercussions. J'ai connu ma compagne alors que je faisais des bêtises et le SAJ a eu vent de cela, et bien on a prolongé le placement de son fils. J'étais reconnu violent et il y avait soi-disant des risques que je batte son fils alors que je n'ai jamais montré de signes de violence envers les enfants. Cela fait quatre ans qu'on se bat pour leur démontrer que c'est faux. Mais on est poursuivi de partout. Il y a des hauts et des bas.

Pour le SAJ, je n'ai pas les " qualifications " pour éduquer le fils de ma compagne. Il est en famille d'accueil mais il revient de temps en temps (15 jours, 3 semaines quand c'est les vacances...) et tout se passe bien mais il y a toujours cette épée de Damoclès au-dessus de ma tête. Pourtant, la

dernière fois au conseil, ils ont dit que si j'avais un logement qui convenait pour toute la famille, il reviendrait pour du bon. Mais on ne sait pas se permettre un loyer de 545 euro (22.000 frs) ou 570 euro (23.000 frs).

NOUVEAU DEPART

J'ai effectué un travail d'intérêt général récemment. Pour cela, tu dois rentrer dans certains critères. Tu es condamné à x heures... Ça dépend des cas, si tu es récidiviste, etc. Dans mon cas, j'avais déjà un emploi à mi-temps. La justice est contre la régression. Comme j'avais un travail, il ne fallait pas que je le perde. Ils m'ont donc mis dans un programme de travail d'intérêt général.

J'ai trouvé par moi-même sinon c'était eux qui me mettaient quelque part. Donc, c'était le travail ou la prison et si tu ne fais pas bien ton travail tu peux y retourner. Maintenant, si ça ne va pas où tu travailles, tu peux changer et tu n'es pas pénalisé. Il s'agit de travailler gratuitement, c'est du travail d'utilité publique dans des asbl, des écoles... mais pas dans des sociétés...

Dans le cadre de mon premier travail d'intérêt général, j'ai eu un très bon rapport et tout s'est bien passé. J'ai postulé pour rester mais ils ne m'ont pas gardé malgré tout.

Au bout de cinq ans, tu peux faire la demande, en payant, pour avoir un casier judiciaire vierge. Mais la moindre infraction (par exemple un excès de vitesse, un non port de la ceinture...), cela se reporte dessus.

DE NAMUR

OSER LE RASSEMBLEMENT

*Un voyage dans le temps
à partir de notre regard et de nos luttes*



Dessin du dessinateur Serdu pour «La dignité, parlons-en».

Pour les 20 ans de la création de l'asbl LST, nous avons voulu rappeler comment nous, nous voyons la lutte contre la pauvreté.

NOS CHOIX

Ce que nous faisons et disons, c'est à travers des choix fondamentaux

- un choix de population qui nous pousse à nous enraciner dans des lieux de résistance à la misère développés par les plus pauvres.

- un engagement qui se veut proche des réalités et qui s'inscrit dans la durée.

- Les pistes de solutions, nous les trouvons ensemble, elles sont le fruit des forces développées par les plus pauvres pour survivre et du travail collectif que nous menons.

- Nous savons que ces solutions seront demain inadaptées faces à toutes les exploitations que subissent les plus pauvres.

L'EXPO

Notre expo «Oser le rassemblement» vous invite à entrer dans une démarche particulière : Les questions de la pauvreté et de la richesse sont posées à partir de notre regard et de nos luttes.

UTILITÉ DES PLUS PAUVRES.

Les plus pauvres ont toujours été utilisés. Par des textes, des faits, de la première croisade à nos jours, nous montrons comment on traitait la pauvreté.

ET DE NOS JOURS?

Une ligne du temps met en évidence les grands moments de l'histoire de la formation du mouvement Luttes-Solidarités-Travail.

Nous avons aussi épinglé des faits, des événements, des textes de loi, des articles et réflexions publiés par des militants et d'autres qui s'expriment sur ce qu'ils vivent.

L'ensemble de notre expo parcourt des questions soulevées par la pauvreté.

S'IMPLIQUER

Que ce soit à travers le vécu des enfants, les questions des adultes, les expressions créatives d'un dessin, d'un texte à destination plus politique, les interpellations des jeunes, chacun de ces faits ramène le visiteur à son implication personnelle dans les faits de société.

Peut-être avez-vous déjà pu la voir à Namur. Sinon, vous en aurez l'occasion à Andenne du 6 au 10 février 2004 et à Ciney du 5 au 12 mars 2004.

"LA MAIN DANS LA MAIN"

le Quart-Monde en mouvement
Ont participé à ce numéro

d'Andenne :

l'équipe d'Actualités Andennaises,
de Ciney-Marche :

Albert, Benjamin,C, Fabien,J
de Namur :

Andrée, Cécile, Christine, Dominique, Isabelle,
Philippe et l'équipe de rédaction et d'envoi.

Abonnement :

Abonnement de soutien fixé à 14,85
Euro/an

Cpte : 001-1237833-92
Luttes-Solidarités-Travail
64, rue Pépin
5000 NAMUR

Tous dons de plus de 30 Euro sont
déductibles des impôts via le compte sui-
vant pour les deux projets :

Cpte : 250-0083038-91

Veillez alors les adresser à:
CARITAS SECOURS francophone délégation
de Namur Luxembourg.

Pour **NAMUR** :

mention : projet n°05/65 (LST)

Pour **ANDENNE** :

mention : projet n°178 (LST Andenne)

Nos adresses de contact :

A Andenne:

L.S.T. Andenne asbl
Rue d'Horseilles, 26
5.300 ANDENNE.

Tél: 085/84.48.22

andenne@mouvement-LST.org

A Ciney-Marche :

L.S.T. Ciney-Marche asbl
Rue De Monin,96 5362 ACHET
Tèl : 083/61.10.85

ciney-marche@mouvement-LST.org

A Namur :

L.S.T.asbl (Luttes-Solidarités-Travail)
Rue Pépin, 64
5.000 NAMUR

Tél: 081/22.15.12

namur@mouvement-LST.org

A Tubize:

Claire et Jean-François Funck
Rue du centre, 19 1460 Virginal
Tél : 067/64.89.65

tubize@mouvement-LST.org

Notre site internet:
www.mouvement-lst.org

Chers lecteurs

N'hésitez pas à nous contacter... Nous attendons vos articles, vos remarques, un petit coup de fil...

Traitement des photos et impression :

IMPRIBEAU Ste Ode • 061/68.888.35

Avec le soutien

de la Communauté française (Ministère de la Culture et des Affaires Sociales)

et de la Région wallonne (direction générale de l'économie et de l'emploi).

Bonne lecture !

DE CINEY-MARCHE

NOUS SOMMES DES

*C. et J. habitent au camping Les Viviers de Maredret
parce que le propriétaire
A cette date, ils n'avaient*



LE MÉPRIS

Le bourgmestre dit partout: ils ont refusé des logements...

- J. : "On nous propose des logements autour de 500 euros par mois. Comment voulez-vous que nous payons un loyer pareil avec un chômage de 800 euros? Il faut se priver de manger alors ?

Quand dans les petites annonces nous trouvons des logements aux environs de 300 euros, au téléphone on nous répond qu'ils sont déjà loués.

- C. : "Je ne comprends pas comment l'assistante sociale du CPAS, connaissant nos revenus, est venue nous proposer un logement à 500 euros. Elle devait savoir que ce n'était pas possible pour nous."

- J. : " Nous sommes allés voir ensemble un chalet à 300 euros. Nous étions passés dans une émission sur une télé locale pour attirer l'attention sur notre situation. Le dimanche suivant, une Mercedes arrive dans le camping. Un monsieur nous dit que sa femme est catholique. Elle nous a vus à la télé et elle a eu pitié de nous.

Ils ont un beau chalet à nous louer et pas cher. Quand nous avons visité le chalet, nous étions dans une vraie colère.

Ce chalet n'était que pourriture. Le proprio a dit que pour ce prix-là, il ne fallait pas s'attendre à avoir mieux. Nous sommes vite partis parce que nous avons envie de l'empoigner."

ÊTRE SOLIDAIRE

Nous sommes des êtres humains. C'est ce que nous avons envie de dire quand nous regardons à la télé les débats sur le logement, quand nous lisons dans les journaux les articles sur le plan Habitat Permanent de la Région wallonne ou quand nous entendons les réactions de certaines autorités communales. Ce sont des catalogues de bonnes intentions. Dire ce qui se passe, c'est un peu rendre justice. Être solidaire, c'est tenir avec les plus pauvres pour être ensemble un peu plus forts.

VOUS RELOGER ?

Autour du 10 décembre, vous avez peut-être une possibilité de vous reloger?

- C. : "Moi, je ne m'emballe pas. Je ne commence pas à faire des projets. J'attends d'être sûre que ça va pouvoir se faire. Sinon après, on est déçu. Ça nous fait du mal. Il faut alors quinze jours pour se remettre. C'est difficile dans notre situation de faire des projets."

- J. : "Moi, je commence déjà à rêver comment je vais aménager les pièces. Je vois où je vais mettre les étagères. Je vois où je vais mettre des fleurs dans le jardin, la réserve de bois. Dans une pièce, il y aura un poêle à mazout et dans la cuisine, je mettrai un poêle à bois. Nous, on n'a plus que le rêve. Pourtant, je sais que si ça ne marche pas, ça me fera du mal. Il me faudra du temps pour me remettre."

DE CINEY-MARCHE

ETRES HUMAINS

depuis 13 ans. Le camping fermait le premier novembre trop âgé ne désirait pas continuer. toujours pas trouvé de logement. .

- C. : " Nous avons vraiment senti le mépris. Heureusement que tu étais avec nous . Nous avons un témoin. Sinon, on dirait que ce n'est pas vrai."

NOTRE MODE DE VIE

- J. : " Quant aux chiens, c'était toute la famille qui nous restait.

Nous sentions bien, sans vraiment qu'on nous le dise, qu'on nous reprochait d'avoir des chiens.

On pouvait dire ainsi: si vous ne trouvez pas de logement, c'est de votre faute. Nous avons décidé d'en supprimer deux. Nous en avons gardé un. Ca nous a fait beaucoup de peine."

- C. : " Nous avons un logement dans lequel nous avons investi. C'était sûr pour nous. Maintenant, il faut le quitter . Le pire pour nous, c'est qu'on ne sait pas de quoi demain sera fait. C'est vrai, on a passé de nombreuses heures à pleurer, à se disputer

aussi. Maintenant avec les antidépreurs, ça va mieux."

MAINTENIR UN MINIMUM DE COMMODITÉS

Un peu avant le premier novembre, date à laquelle le camping devait fermer, je téléphone à l'assistante sociale du CPAS. Elle est en colère sur le bourgmestre. Elle dit qu'il ne bouge pas. Elle voudrait qu'il se mouille un peu.

Je téléphone ensuite au bourgmestre pour lui demander d'intervenir auprès du propriétaire

DE NAMUR

«MON PÈRE...»

«Comme un cadeau» regroupe des photos des jeunes de LST et des jeunes marocains accueillis dix jours en Belgique. Voici une photo prise par Dominique.



J'ai voulu prendre une photo de cet endroit parce qu'il me rappelle mon papa. Il aimait aller au tiercé. Il est décédé 13 jours après mon anniversaire. Je venais d'avoir 12 ans.

Je pense souvent à lui. Je pense à lui quand je vois des chevaux notamment. J'aimais être avec lui. Il m'emmenait faire des tours en mobylette. J'aimais être avec li.

J'ai aussi choisi de faire des photos de l'église, près de chez moi. C'est là que j'ai fait ma communion. C'est là aussi qu'a lieu l'enterrement. Je trouve que c'est une belle église.

Dans ce projet de photos du groupe des jeunes, ce que j'aimais, c'est que chacun avait quelque chose d'im-

les 64 photos sont en vente à LST rue Pépin, 27 5000 Namur namur@mouvement-lst.org 081/22,15,12

NOS DROITS

L'HÉBERGEMENT DES ENFANTS

Un père séparé questionne : Je suis séparé, comment faire pour revoir mes enfants ?



- Je viens de me séparer d'une femme avec qui j'ai vécu 5 ans. Elle a 5 enfants, parmi lesquels il y en a un dont je suis le père biologique mais qui ne porte pas mon nom. Je suis fort attaché à ces enfants. Comment faire pour les revoir ?

- Puisqu'il n'y a pas eu de mariage, il n'y aura pas de tribunal pour organiser une séparation de fait ou un divorce, dans le cadre desquels les modalités de la séparation des conjoints seront organisées, notamment à propos des enfants.

- Cela veut dire que je ne peux m'adresser à aucun tribunal ?

Non, et heureusement. La loi a voulu mettre tous les enfants sur le même pied, que

leurs parents soient mariés ou non.

- Alors comment faire ?

- Il faut introduire une demande devant le tribunal de la jeunesse.

Celui-ci organisera le droit de garde (on dit aujourd'hui l'hébergement principal) et le droit de visite (on dit aujourd'hui l'hébergement accessoire ou secondaire, ou encore droit aux relations personnelles privilégiées avec les enfants) des parents vis-à-vis des enfants.

- J'ai entendu dire qu'un père a toujours les enfants un week-end sur deux.

- Non, le juge n'est tenu par aucune règle. Il répartit la présence des enfants chez leurs père et mère en fonction de l'intérêt des enfants. C'est un critère fort abstrait.

L'intérêt des enfants est apprécié en fonction de leur âge, de leurs souhaits s'ils sont plus grands, des capacités de chaque parent de les accueillir (un logement avec plusieurs chambres, une disponibilité de temps, etc). Cela va d'un week-end sur deux, à une garde alternée moitié - moitié.

- Les enfants peuvent choisir le parent chez qui ils veulent aller ?

- Non, c'est le juge qui décide. Cependant, il peut entendre l'avis des enfants dès que ceux -

ci sont assez grands pour l'exprimer (souvent à partir de 6 ou 7 ans). À partir de 12 ans, l'enfant a le droit d'être entendu par le juge. Mais ce n'est jamais qu'un avis, que le juge n'est pas obligé de suivre.

- Bon, mais moi, les enfants ne portent pas mon nom.

- L'absence de lien juridique n'empêche pas qu'il y ait des liens affectifs construits au fil des années. La loi permet à toute personne qui est un "familier" de l'enfant de demander au juge un droit aux relations personnelles privilégiées avec les enfants.

- Un "familier" ?

- Oui, c'est toute personne qui a noué des liens privilégiés avec l'enfant : par exemple ses grands-parents, ses parrain-marraine, le compagnon ou la compagne du parent chez qui il a vécu.

- Est-ce toujours obligatoire d'aller devant les tribunaux ?

- C'est vrai, le plus important reste le dialogue. Il faut pouvoir se parler à propos des enfants. Il vaut toujours mieux aboutir à un accord que de se disputer au tribunal. Mais l'intérêt d'un jugement, c'est qu'il fixe un cadre officiel qui s'impose à tous.

- ... Et ce jugement est définitif ?

- à propos des enfants, rien n'est jamais définitif : ils grandissent et évoluent sans cesse. Donc les jugements en matière d'héber-

QUE CELUI OU CELLE QUI SAIT LIRE, LISE ET PARTAGE CE JOURNAL AVEC CELUI OU CELLE QUI N'A PAS PU APPRENDRE À LIRE.

... DES ENFANTS DE ANDENNE

" LES RÊVES SONT EN NOUS " (P. RAPSAT)

Suite et

Trois enfants de la BDR d'Andenne livrent leurs rêves,
leurs projets et ce qu'ils pensent de leurs histoires.
C'est un cadeau du cœur qui ouvre des portes secrètes.
C'est aussi un appel pour qu'en rassemblant nos forces,
la réalité y ressemble le plus possible.
Voici le troisième et dernier rêve..

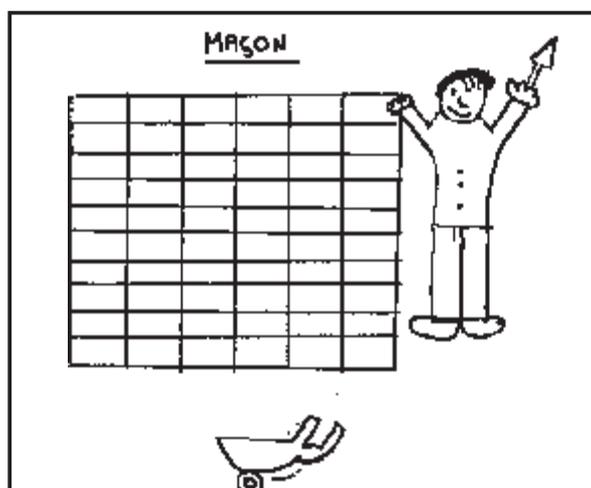
J'ai 12 ans. J'habite à Peu d'Eau, la cité. J'ai 2 frères et 3 sœurs. 3 chats et
3 chiens.

Je voudrais être maçon parce que j'aimerais construire des maisons.

Mon papa, lui, est jardinier. C'est aussi un beau métier..

Ou j'aimerais être pompier ou policier aussi pour aider les gens.

Je n'aime pas la violence, la haine..ça me fait peur.





2004



Oser le rassemblement

JANVIER FEVRIER MARS AVRIL MAI JUIN

J 1
V 2
S 3
D 4
L 5
M 6
M 7
J 8
V 9
S 10
D 11
L 12
M 13
M 14
J 15
V 16
S 17
D 18
L 19
M 20
M 21
J 22
V 23
S 24
D 25
L 26
M 27
M 28
J 29
V 30
S 31

D 1
L 2
M 3
M 4
J 5
V 6
S 7
D 8
L 9
M 10
M 11
J 12
V 13
S 14
D 15
L 16
M 17
M 18
J 19
V 20
S 21
D 22
L 23
M 24
M 25
J 26
V 27
S 28
D 29

L 1
M 2
M 3
J 4
V 5
S 6
D 7
L 8
M 9
M 10
M 11
J 12
V 13
S 14
D 15
L 16
M 17
M 18
J 19
V 20
S 21
D 22
L 23
M 24
M 25
J 26
V 27
S 28
D 29
L 30
M 31

J 1
V 2
S 3
D 4
L 5
M 6
M 7
J 8
V 9
S 10
D 11
L 12
M 13
M 14
J 15
V 16
S 17
D 18
L 19
M 20
M 21
J 22
V 23
S 24
D 25
L 26
M 27
M 28
J 29
V 30

S 1
D 2
L 3
M 4
M 5
J 6
V 7
S 8
D 9
L 10
M 11
M 12
J 13
V 14
S 15
D 16
L 17
M 18
M 19
J 20
V 21
S 22
D 23
L 24
M 25
M 26
J 27
V 28
S 29
D 30
L 31

M 1
M 2
J 3
V 4
S 5
D 6
L 7
M 8
M 9
J 10
V 11
S 12
D 13
L 14
M 15
M 16
J 17
V 18
S 19
D 20
L 21
M 22
M 23
J 24
V 25
S 26
D 27
L 28
M 29
M 30

JUILLET

AOUT

SEPTEMBRE

OCTOBRE

NOVEMBRE

DECEMBRE

J 1
V 2
S 3
D 4
L 5
M 6
M 7
J 8
V 9
S 10
D 11
L 12
M 13
M 14
J 15
V 16
S 17
D 18
L 19
M 20
M 21
J 22
V 23
S 24
D 25
L 26
M 27
M 28
J 29
V 30
S 31

D 1
L 2
M 3
M 4
J 5
V 6
S 7
D 8
L 9
M 10
M 11
J 12
V 13
S 14
D 15
L 16
M 17
M 18
J 19
V 20
S 21
D 22
L 23
M 24
M 25
J 26
V 27
S 28
D 29
L 30
M 31

M 1
J 2
V 3
S 4
D 5
L 6
M 7
M 8
J 9
V 10
S 11
D 12
L 13
M 14
M 15
J 16
V 17
S 18
D 19
L 20
M 21
M 22
J 23
V 24
S 25
D 26
L 27
M 28
M 29
J 30

V 1
S 2
D 3
L 4
M 5
M 6
J 7
V 8
S 9
D 10
L 11
M 12
M 13
J 14
V 15
S 16
D 17
L 18
M 19
M 20
J 21
V 22
S 23
D 24
L 25
M 26
M 27
J 28
V 29
S 30
D 31

L 1
M 2
M 3
J 4
V 5
S 6
D 7
L 8
M 9
M 10
J 11
V 12
S 13
D 14
L 15
M 16
M 17
J 18
V 19
S 20
D 21
L 22
M 23
M 24
J 25
V 26
S 27
D 28
L 29
M 30

M 1
J 2
V 3
S 4
D 5
L 6
M 7
M 8
J 9
V 10
S 11
D 12
L 13
M 14
M 15
J 16
V 17
S 18
D 19
L 20
M 21
M 22
J 23
V 24
S 25
D 26
L 27
M 28
M 29
J 30
V 31

